

PROCEDURE D'ADMISSION
En formation d'ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE
Promotion 2019

Date limite de dépôt des dossiers :
23 JANVIER 2019

Cette formation permet l'acquisition des compétences prévues par le référentiel de compétences, au regard du référentiel d'activités, figurant respectivement en annexes I et II Arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie.

I - CONDITIONS GENERALES

Cette formation s'adresse aux personnes exerçant la fonction d'Accompagnant éducatif et social (d'Aide Médico Psychologique) ou d'Aide-Soignant, en situation d'exercice effectif auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

Les conditions requises sont :

- Avoir déposé un dossier d'inscription complet dans les délais prévus
- Disposer du financement du coût pédagogique

II – LA FORMATION

Elle comporte **140 heures** en centre de formation composées de 5 domaines de formation:

DF1 : Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne

DF2 : Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.

DF3 : Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec des psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues

DF4 : Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé des patients

DF5 : Réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées

III – MODALITES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- **Conditions de réalisation** : formation d'un groupe de 15 personnes minimum, 30 personnes maximum

- **Modalités d'intervention** : théorie, méthodologie ; témoignages de professionnels, analyse des pratiques professionnelles.

- **Modalités de suivi, d'accompagnement et d'appréciation de la progression** : élaboration travaux écrits ; suivi individualisé et accompagnement.

- **Modalités et critères d'évaluation** : oral de fin de formation

IV – SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée par Pôle Formation & Recherche Institut Saint-Simon sous couvert de l'assiduité à toutes les séances de formation.

V – COUT DE LA FORMATION

Frais de formation 2019 : 1 610 €

Une caution de 50 € pour l'utilisation de la bibliothèque, (chèque impérativement émis par le stagiaire) sera demandée lors du premier regroupement.

L'inscription au Pôle Formation & Recherches Institut Saint-Simon n'est effective qu'après :

Le retour de l'ensemble des pièces administratives demandées dans le dossier d'inscription

L'admission en formation n'est effective qu'après :

- le retour de la convention ou du contrat de formation professionnelle signé
- la signature du règlement intérieur

VII – CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier doit comprendre :

- Certificat ou contrat de travail attestant de la nature du poste occupé
- Copie des diplômes
- La photocopie recto verso de votre carte d'identité
- 2 photos d'identité (portant votre nom au dos)
- Copie du carnet de vaccination
- Un justificatif d'assurance couvrant la responsabilité civile

L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi précisant obligatoirement :

- * la nature du contrat de travail et le poste occupé
- * la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
- * les périodes de date à date (seulement pour les CDD)
- * le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation

Pour les personnes finançant tout ou partie de la formation :

L'acte d'engagement de l'élève

Contacts

✓ **Coordination de de la formation** : Christine CHEMIERE

✓ **Secrétariat - information** : Sylvie ANOLL

☎ 05.62.35.30.60 - mail : s.anoll@arseaa.org – c.chemiere@arseaa.org